

# CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

BULLETIN PERIODIQUE

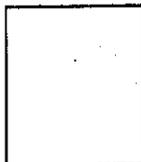
EDITEUR RESPONSABLE : G. OTTEN

Ne paraît pas en juillet et août

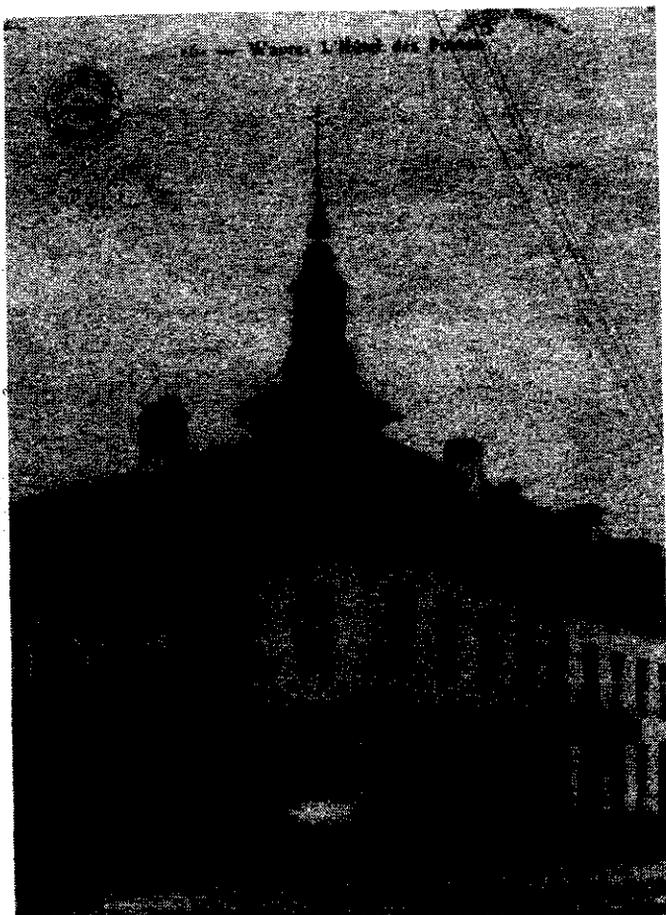
24, rue Haute

Bureau de dépôt : WAVRE I

1300 WAVRE



Mois de  - JAN. 1998



# Club Philatélique de Wavre

## Composition du Comité :

<b>Président :</b>	Hubert HAVRENNE Ruelle Savay, 4 1390 ARCHENNES	Tél.: 010/84.44.42
<b>Vice-Président :</b>	Pierre GILSON Champ des Monts, 9 1300 WAVRE	Tél.: 010/24.13.13
<b>Trésorier :</b>	Alain PIPART Chée. de Louvain, 76 1300 WAVRE	Tél.: 010/22.37.79
<b>Secrétaire :</b>	Guy OTTEN Rue Haute, 24 1300 WAVRE	Tél.: 010/22.25.12
<b>Responsable des nouveautés :</b>	André CLUSMAN Chée. de Jodolgne, 79 1390 BIEZ	Tél.: 010/84.17.93
<b>Responsable des circulations :</b>	Bernard HANNO Rue du Paller, 20 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE	Tél.: 010/45.10.61
<b>Commissaires :</b>	Jean DERAED Rue Jean-Philippe, 23 1300 OHAIN	Tél.: 02/653.04.49
	Daniel EGGEN Rue Jos. Wauters, 57 1300 WAVRE	Tél.: 010/22.25.02

<b>REUNIONS :</b>	tous les 3èmes jeudis du mois à 19h.30
<b>LOCAL :</b>	BRASSERIE du COMMERCE Rue du Commerce, 26 1300 WAVRE
<b>COTISATION :</b>	250 BEF par an (100 BEF pour les moins de 25 ans) à verser au compte : <b>556-0191470-53</b>
<b>JOURNÉE D'ECHANGES :</b>	le troisième dimanche d'octobre de 9h.00 à 18h.00 Hôtel de Ville de Wavre

### SERVICES OFFERTS :

- Circulations de carnets à choix
- Fourniture des nouveautés parues dans le monde entier
- Fournitures philatéliques (catalogues, classeurs, ...)
- Réalisations inter-membres lors des réunions du 3e jeudi du mois
- Location des catalogues "Yvert & Tellier", C.O.B.
- Expertise de pièces rares ou douteuses
- Exposés philatéliques lors des réunions du 3e jeudi du mois.

N° 322

JANVIER 1998

Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août

La prochaine réunion du club se tiendra :

**le jeudi 15 janvier 1998**

à partir de 20h.15 en la salle du premier étage de la "Brasserie du Commerce",  
rue du Commerce, 26 à WAVRE.

Les lots de la réalisation inter-membres sont exposés à partir de 19h.30  
Distribution des nouveautés par André Clusman.

Mini-causerie donnée par Daniel Goffin, président du club philatélique de  
Jodoigne.

Tombola animée par Jean Deraed :

Belgique : N° 1096/1101 **	825 BEF
Belgique : N° 1053/62 **	360 BEF
Belgique : N° 1013/18 **	490 BEF
Belgique : N° 964/66 **	235 BEF
Belgique : N° 969/70 **	135 BEF
Belgique : N° 1008/10 **	100 BEF
Belgique : N° 1040 **	130 BEF
Belgique : N° 1028/29 **	70 BEF
Belgique : N° 1022/23 **	62 BEF
Belgique : N° 1094/95 **	60 BEF
Luxembourg : N° 282/87 **	125 FRF
Pologne : N° 1506/14 **	55 FRF
DDR : N° 501/03	20 FRF
Chypre (Europa) : N° 327/29 **	65 BEF
Turquie (Europa) : N° 1933/35 **	130 BEF

### COTISATIONS

La cotisation pour 1998 est fixée à 250 BEF (gratuit pour  
les moins de 25 ans). Elle pourra encore être réglée lors  
de la réunion de janvier. On peut aussi verser au compte  
556-0191470-53 "Cotisations - club philatélique - Wavre".

Si une croix figure ci-contre, cela signifie que nous n'avons  
pas encore reçu votre cotisation pour 1998.

Si vous souhaitez continuer à être membre du club et recevoir  
régulièrement le bulletin, ne tardez pas à vous mettre en  
règle de cotisation.

## Assemblée générale

Le jeudi 18 décembre, le club philatélique de Wavre a tenu sa traditionnelle assemblée générale fixée statutairement au 3ème jeudi de décembre.

Le président, Hubert Havrenne, a rappelé les événements marquants de l'année presque écoulée : bourse philatélique et cartophile du mois d'octobre, poursuite de l'école des jeunes, concours philatélique... Il a surtout présenté les projets pour 1998, année qui marquera le 40ème anniversaire de la création du club.

Début juin, notre club organisera une exposition compétitive réservée à la province du Brabant ancienne formule. En effet, la Fédération des Cercles Philatéliques est encore nationale. En même temps que cette exposition compétitive qui présentera quelque 250 cadres, il y aura la prévente des timbres "Sports" : balle-pelote et hand-ball ainsi que du feuillet football. Cette manifestation aura lieu le samedi 6 et le dimanche 7 juin 1998. De plus, il est prévu d'organiser un souper auquel tous les membres seront invités moyennant une participation démocratique en novembre 1998.

Le président a aussi signalé la présence d'une boîte postale philatélique dans le bureau de Poste de Wavre 1, rue Florimond Letroye.

Alain Pipart, trésorier, donna la situation financière du club. Celle-ci est particulièrement florissante puisque plus de 550.000 BEF se trouvent en caisse, à la Banque Paribas, à la Banque du Crédit professionnelle du Brabant et en caisse. Grâce à cette excellente situation, le président propose que le club offre une tournée générale.

Franz Bertrand et Albert Doyen, vérificateurs aux comptes, n'ont pu que constater l'exactitude de ceux-ci et demander à l'Assemblée de les approuver sans réticence.

Deux vérificateurs aux comptes pour 1998 ont été désignés : Pierre Van Hooerebeek et Pierre Vansever.

Aucune candidature n'ayant été déposée auprès du secrétaire, le président Hubert Havrenne, le trésorier Alain Pipart, le responsable des nouveautés André Clusman et le responsable des tombolas Jean Deraed ont été reconduits dans leur fonction pour deux ans.

Pendant l'appel des présences pour distribuer les bons d'achat valables lors des ventes des premiers mois de 1998, Daniel Eggen et Jean Deraed ont distribué un classeur à bandes à tous les philatélistes présents.

**Guy OTTEN**

## CONCOURS DU CLUB PHILATÉLIQUE EN 1997

Vous trouverez ci-dessous les résultats complets du concours philatélique qui a eu lieu tout au long de l'année 1997.

### 1ère étape :

1. BOEYNAMS FI.
2. QUESTIAUX P.
3. DOYEN A.

### 2ème étape :

1. LELEU
2. BERTRAND
3. BOEYNAMS

### 3ème étape :

1. PIPART A.
2. QUESTIAUX P.
3. DELFOSSE

### 4ème étape :

1. LELEU
2. BERTRAND
3. EGGEN

### Classement final :

1. LELEU .....	326,8	8. GILSON .....	277,5
2. BERTRAND .....	321,9	9. QUESTIAUX .....	260,5
3. DELFOSSE .....	320,8	10. EGGEN .....	254
4. CUVELIER .....	310,2	11. PIPART .....	212,5
5. ROLAND .....	306	12. HANNO .....	161,1
6. BOEYNAMS .....	299,4	13. SOILLE .....	81
7. DOYEN .....	296,7	14. WYNS .....	78,5

### ECOLE DES JEUNES

Les prochaines réunions de l'école des jeunes auront lieu les vendredis 30 janvier, 27 février, 27 mars, 24 avril, 29 mai et 26 juin 1998. Elles se tiendront de 17h.00 à 18h.30 en la salle du premier étage de la "Brasserie du Commerce", rue du Commerce, 26 à Wavre.

## CONCOURS DU CERCLE PHILATÉLIQUE DE WAVRE 1998

### 1ère étape : Question du mois de février 1998

**Belgique** : Un timbre de l'année 1962

- cachet oblitérant entièrement compris sur le timbre 30 pts.
- cachet oblitérant déborde du timbre ou oblitère celui-ci partiellement 20 pts.
- date de l'oblitération comprise entre le 15.02.62 et 01.03.63 30 pts.
- date de l'oblitération après le 01.03.63 15 pts.
- qualité de l'oblitération (centrale et droite) 20 pts.
- qualité générale du timbre (dentelure fraîcheur) 20 pts.

### 2ème étape : Question du mois d'avril 1998

**Belgique** : Emission de 1863 "Léopold fine barbe" C.O.B. n° 57 à 67

- timbre avec bandelette 30 pts.
- timbre sans bandelette 10 pts.
- centrage du timbre 40 pts.
- qualité de la dentelure 20 pts.
- qualité de l'oblitération 10 pts.

### 3ème étape : Question du mois de juin 1998

**Belgique** : Un timbre de "carnets pour distributeurs"

- oblitération manuelle 40 pts.
- oblitération mécanique 20 pts.
- dentelure 30 pts.
- qualité de l'oblitération 30 pts.

### 4ème étape : Question du mois d'octobre 1998

**Belgique** : Un timbre de la libération série dite "Roi casqué", C.O.B. n° 165 à 178

- oblitération de l'année 1920-1921 20 pts.
- oblitération des années suivantes avant leur mise hors cours 10 pts.
- qualité de la dentelure 30 pts.
- centrage du timbre 30 pts.
- fraîcheur 20 pts.

## Pour les collectionneurs de timbres français

Afin d'aider les amateurs de timbres français, et ils sont plus nombreux que l'on croit, vous trouverez ci-dessous la liste numérique des départements français en 1860.

Ceci permettra d'identifier les noms de ces départements lorsque seul, le numéro de celui-ci se trouve dans la partie inférieure du cachet oblitérant.

En 1792, les provinces furent partagées en 83 départements numérotés dans l'ordre alphabétique. Le Rhône et la Loire ne faisaient alors qu'un seul département (n° 68).

En 1793, le Rhône et Loire fut partagé en deux départements : le Rhône (n° 68) et la Loire (n° 88). Par suite du rattachement du Comtat Venaissin à la France, le département de Vaucluse fut créé sous le n° 89. La Corse fut alors partagée en deux départements, le Golo qui conservait le n° 19 et le Liamone qui reçut le n° 90. En 1811, cette division fut supprimée et la Corse ne forma plus à nouveau qu'un seul département qui garda le n° 19.

En 1808, le Tarn-et-Garonne fut formé par empiètements sur les départements de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Lot et du Lot-et-Garonne. Il reçut le n° 115.

En 1830, par suite d'un changement administratif dans l'ordre des numéros des départements :

— le n° 84 fut attribué au département de la Loire (ancien n° 88),  
— le n° 85 fut attribué au département du Tarn-et-Garonne (ancien n° 115),

— le n° 86 fut attribué au département de Vaucluse (ancien n° 89).

En 1860, par suite du rattachement du Duché de Savoie et du Comté de Nice à la France :

— le n° 87 fut attribué au département des Alpes-Maritimes,

— le n° 88 fut attribué au département de la Savoie,

— le n° 89 fut attribué au département de la Haute-Savoie.

Les numéros manquants entre 83 et 115 avaient été attribués, entre temps, à des *départements conquis*, territoires occupés par les armées de la Révolution et de l'Empire et transformés en départements à l'instar de ceux de la Métropole. La Savoie et la Haute-Savoie étaient représentées par les n° 84 et 99, le Comté de Nice par le n° 85.

En 1815, les numéros des départements conquis, 84 à 134, redevinrent disponibles, ce qui permit de reprendre les n° 84 à 89 pour compléter la nomenclature de 1860.

Voici la liste numérique des départements, telle qu'elle se présentait en 1860.

1 Ain	46 Lozère
2 Aisne	47 Maine-et-Loire
3 Allier	48 Manche
4 Alpes (Hautes-)	49 Marne
5 Alpes (Basses-)	50 Marne (Haute-)
6 Ardèche	51 Mayenne
7 Ardennes	52 Meurthe
8 Ariège	53 Meuse
9 Aube	54 Morbihan
10 Aude	55 Moselle
11 Aveyron	56 Nièvre
12 Bouches-du-Rhône	57 Nord
13 Calvados	58 Oise
14 Cantal	59 Orne
15 Charente	60 Seine (1)
16 Charente-Inférieure	61 Pas-de-Calais
17 Cher	62 Puy-de-Dôme
18 Corrèze	63 Pyrénées (Hautes-)
19 Corse	64 Pyrénées (Basses-)
20 Côte-d'Or	65 Pyrénées-Orientales
21 Côtes-du-Nord	66 Rhin (Haut-)
22 Creuse	67 Rhin (Bas-)
23 Dordogne	68 Rhône-et-Loire
24 Doubs	69 Saône (Haute-)
25 Drôme	70 Saône-et-Loire
26 Eure	71 Sarthe
27 Eure-et-Loir	72 Seine-et-Oise
28 Finistère	73 Seine-et-Marne
29 Gard	74 Seine-Inférieure
30 Garonne (Haute-)	75 Sèvres (Deux-)
31 Gers	76 Somme
32 Gironde	77 Tarn
33 Hérault	78 Var
34 Ille-et-Vilaine	79 Vendée
35 Indre	80 Vienne
36 Indre-et-Loire	81 Vienne (Haute-)
37 Isère	82 Vosges
38 Jura	83 Yonne
39 Landes	84 Loire
40 Loir-et-Cher	85 Tarn-et-Garonne
41 Loire (Haute-)	86 Vaucluse
42 Loire-Inférieure	87 Alpes-Maritimes
43 Loiret	88 Savoie
44 Lot	89 Savoie (Haute-)
45 Lot-et-Garonne	

Les cachets portèrent d'abord, à la partie supérieure, le nom de la ville et, à la partie inférieure, le n° du département.

Par application des dispositions du *Bulletin mensuel des Postes*, n° 74, de mai 1875, le numéro du département fut remplacé par le nom du département, mais beaucoup de bureaux continuèrent à utiliser plus ou moins longtemps les cachets avec numéros.

(1) Primitivement, le département n° 60 s'appelait département de Paris.

## Jules, Grégoire, Sosigènes et les autres

par Jean-Louis Dechesne

Les plus fûtés d'entre vous ont sans doute deviné que j'allais parler de calendrier. Mais, demanderont un certain nombre, qu'est-ce que ça a à faire avec la philatélie ? Avec la philatélie au sens strict, pas grand chose, j'en conviens, ni, dans une large mesure, avec la marcophilie. Par contre, le lien est assez évident avec l'histoire postale. En effet, celle-ci s'intéresse, notamment, à la durée du parcours d'une lettre. Si l'expéditeur et le destinataire n'utilisent pas le même calendrier, comment peut-on s'en sortir ? Le cachet de la poste faisant foi, il n'est pas exceptionnel de rencontrer une lettre dont le cachet d'arrivée semble antérieur à celui de départ. Les poste auraient-elles une machine à remonter le temps ? Non, sans doute, mais nous bien. Elle s'appelle l'Histoire.

Comme personne de mes connaissances ne collectionne les lettres de l'Antiquité (tablettes assyriennes ou papyrus égyptiens) et que je ne dispose que de quelques minutes, je vais m'en tenir aux calendriers qu'un collectionneur moyennement curieux est censé rencontrer dans ses périples à travers l'espace et le temps, à savoir les calendriers julien, grégorien, musulman (sous son aspect ottoman) et républicain.

La lune tourne autour de la terre en 29,5 jours, la terre tourne sur elle-même en 24 heures et autour du soleil en 365 jours 1/4. 365 n'étant un multiple ni de 29, ni de 29,5, ni de 30, le calendrier lunaire est incompatible avec le calendrier solaire.

Dans les civilisations agraires, largement basées sur le retour des saisons, il est très pénible que le calendrier soit en désaccord avec la nature. C'est pourquoi les remaniements des calendriers ont été très nombreux.

Les anciens Romains utilisaient un calendrier lunaire de 304 jours divisé en 10 mois auxquels on rajoutait un certain nombre de jours qui n'eurent d'abord pas de nom, puis dont on fit deux mois supplémentaires sans atteindre pour autant 365 jours. L'origine était la date de fondation de Rome.

Si vous voulez le détail des transformations de ce calendrier, je vous renvoie à votre encyclopédie favorite (Le Quid peut faire l'affaire).

En 46 avant J.C., l'équinoxe civil différait de l'astronomique d'environ 3 mois. Jules César, conseillé par l'Égyptien Sosigènes, commença par ajouter à l'année courante (708 de Rome) en plus du mois de 23 jours intercallé cette année-là, 2 autres mois de 33 et 34 jours entre novembre et décembre, pour regagner le retard. (Cette année de 455 jours est connue sous le nom d'année de confusion).

Puis il déclara que l'année, désormais réglée principalement sur le cours du soleil, aurait 365 jours. En raison de l'excédent évalué à 6 heures (soit 24 heures en 4 ans), on ajouterait un jour chaque 4<sup>e</sup> année.

En 532 de notre ère, sur une proposition du moine Denys le Petit (Dionysius Exiguus), l'Eglise décida de compter les années à partir du 1<sup>er</sup> janvier qui suivit la naissance de Jésus (le 25 décembre), c'est-à-dire que le 1<sup>er</sup> janvier de l'an de Rome 754 devint rétrospectivement le 1<sup>er</sup> janvier de l'an de l'ère chrétienne.

Deux remarques s'imposent :

1. d'après les calculs des historiens, Jésus-Christ serait né 5 à 7 ans avant cette date. Mais tant pis, on continue à compter à partir de l'an 754.
2. il n'y a pas d'année zéro (dans aucun calendrier d'ailleurs), d'où, si le 1<sup>er</sup> siècle a commencé en l'an 1, il s'est terminé à la fin de l'an 100 et le 2<sup>e</sup> siècle a commencé en l'an 101, et ainsi de suite, et donc le 20<sup>e</sup> siècle a commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1901 et se terminera, sauf catastrophe, le 31 décembre 2000. Et donc, si vous devez ne retenir qu'une seule chose de mon exposé, que ce soit celle-ci : ni le 3<sup>e</sup> millénaire, ni le 21<sup>e</sup> siècle ne commenceront le 1<sup>er</sup> janvier 2000, en dépit de ce que beaucoup pensent, mais le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

Le pape Grégoire XIII décida en 1582 de réformer le calendrier julien en raison du retard qui s'était accumulé depuis son adoption (de 11 min. 14 secondes par an, soit 18h.40 min. par siècle) et qui atteignait 10 jours.

Le 4 octobre 1582 fut suivi du 15 octobre. L'année resta de 365 jours, mais certaines années bissextiles furent supprimées. Désormais, sont bissextiles les années divisibles par 4 sans obtenir de reste, à l'exception des années terminées par 00 (par ex. 1900) si elles ne sont pas divisibles par 400. Cette année réformée est encore trop longue de 25 secondes (le retard atteindra 1 jour en 4317). Le calendrier réformé reçut l'appellation de "Grégorien" parce qu'instauré sous Grégoire XIII. (Le rite et les chants grégoriens ne réfèrent pas au même Grégoire, mais à Grégoire I<sup>er</sup>). Cependant, cette réforme ne fut adoptée qu'à des dates très variables selon les pays :

- 1582 : Italie, Espagne, Portugal, France, Pays-Bas catholiques
- 1584 : Autriche, Allemagne catholique, Suisse catholique
- 1586 : Pologne
- 1587 : Hongrie
- 1610 : Prusse (le 1<sup>er</sup> pays non catholique à l'adopter)
- 1700 : Allemagne protestante, Pays-Bas protestants, Danemark, Norvège
- 1752 : Grande-Bretagne, Suède
- 1753 : Suisse protestante
- 1873 : Japon

- 1911 : Chine
- 1917 : Bulgarie (1<sup>er</sup> pays orthodoxe)
- 1918 : Russie (quoique le Quid me donne 1923, 2 auteurs qui ne traitent que de la Russie, Kiryushkin et Robinson, renseignent février 1918)
- 1919 : Roumanie, Yougoslavie
- 1923 : Grèce
- 1926 : Turquie, quoique... attendez la suite

Ils avaient tous le calendrier julien, sauf le Japon et la Chine (calendrier national), et la Turquie (calendrier musulman).

En Europe, les pays protestants furent lents à s'incliner. "Les protestants", disait l'astronome Kepler, "aiment mieux être en désaccord avec le soleil que d'accord avec le pape".

Pour préciser une date, on écrivait, par exemple, le 10/23 janvier 1907 (le 10 vieux style, le 23 nouveau style ou grégorien). C'est pourquoi les soviétiques fêtaient la révolution d'octobre en novembre, le 25 octobre funeste correspondant au 7 novembre.

**Calendrier musulman.** C'est un calendrier lunaire adopté vers 632 après J.C. par les musulmans. Le 1<sup>er</sup> jour de l'an 1 de l'ère musulmane (dite "hégire", mot qui vient de l'arabe "HEDJRA" ou "HIDJRA" et qui signifie "la fuite") correspond au vendredi 16 juillet 1622, jour où Mahomet (Muhammad) s'enfuit de La Mecque pour Médine.

L'année compte 12 mois (ou lunaisons) ayant alternativement 29 et 30 jours. D'où une année normale compte 354 jours. Pour corriger, 11 années sur 30 sont augmentées d'un jour (années abondantes) au dernier mois. Dès lors, le début de l'année musulmane (le 1<sup>er</sup> muharrem ou mouharram) se déplace au travers de toutes les saisons en un cycle de 32,5 ans. Il est donc assez compliqué de convertir une date de l'hégire en date grégorienne ou inversement, mais il existe des tables de conversion.

Dans les pays dépendant fortement de l'agriculture et vivant selon les saisons, l'usage du calendrier musulman n'est pas pratiqué. C'est pourquoi de nombreux pays musulmans ont adopté le calendrier chrétien pour la vie quotidienne. Même dans les temps passés, celui-ci fut utilisé en sus du calendrier musulman par certains gouvernements parce que la date du paiement des impôts dépendait des saisons. Plus tard, une année fiscale ou civile fut en usage en plus de l'année religieuse.

Dans l'Empire ottoman, l'année civile fut introduite le 1<sup>er</sup> mars 1789, mais en fonction du calendrier julien utilisé par les sujets chrétiens de l'Empire. Ce calendrier fut baptisé "Rumiye", c'est-à-dire littéralement "Romain", car pour les Turcs et les Arabes "Rum" était l'Empire Romain d'Orient ou l'Empire Byzantin, dont la langue était le grec.

Ce calendrier civil fut utilisé plus tard par les postes ottomanes aussi, mais pas pour fixer les fêtes religieuses, ni dater les documents du Sultan.

Le 1er jour de l'an selon le calendrier civil ottoman était le 1er mars julien. En 1917, le début de l'année fut déplacé au 1er mars grégorien, par l'introduction du calendrier grégorien, et finalement en 1918 au 1er janvier. Mais, si les Turcs avaient dès lors des années de même longueur et démarrant le même jour que dans le monde occidental, les millésimes dépendaient encore de l'Hégire et ce n'est qu'au 1er janvier 1926 que la République turque s'aligna complètement sur le calendrier grégorien. (Merci Mustapha Kemal).

Le dernier calendrier qui pose des problèmes aux amateurs d'histoire postale, est le **calendrier républicain**. Il fut en usage en France et dans les départements conquis du 6.10.1793 au 1.1.1806. L'an I de "l'Ere des Français" comptait à partir non pas du 14.7.1789, début officiel de la Révolution, mais du 22.9.1792, date de la proclamation de la (1ère) république. Le 24.11.1793, un décret précisa le nom des mois et des jours (élucubrations concoctées par Philippe Fabre dit Fabre d'Eglantine, poète auteur de "Il pleut bergère" et secrétaire de Danton. L'année de 365 jours était divisée en 12 mois de 3 décades (de 10 jours, sinon, étymologiquement, ce ne seraient pas des décades) et se terminait par 5 jours complémentaires. Une période de 4 ans était appelée une "franciade" et le jour intercalaire qui doit la terminer "jour de la révolution".

Les royalistes ont forgé l'expression "se moquer de quelque chose comme de l'an quarante" pour signifier qu'ils ne s'en souciaient pas plus que de l'an 40 de la république qu'on ne verrait jamais. Et sur ce point au moins ils avaient raison puisque cette bouffonnerie s'arrêta à l'an 14, le 10 nivôse (31 décembre 1805).

Pour les nostalgiques, je signale qu'il y avait un jour de congé par décade, ce qui en fait 30 par an (au lieu de 52 ou 53 dimanches) plus les 5 jours complémentaires en fin d'année.

*Conférence donnée à Wavre le 30 brumaire de l'an 205 de la république.*

Sources : Encyclopédie Quid

- BIRKEN, Andreas, Handbuch der Türkischen Philatelie. Teil I : Osmanisches Reich, Die Zeitrechnung, Arbeitsgemeinschaft Osmanisches Reich/ Türkei, James Bendon, Ltd, Limassol, Cyprus, 1995, 40 p. (bilingue allemand-anglais).
- HOROWICZ, Kay, (Compiled by), A Glossary of Abbreviated Handstamps, 3rd édition, Robson Lowes, Ltd, London, 1980, 21 p.
- KIRYUSHKIN, A.V., et ROBINSON, P.E., Russian Postmarks. An Introduction and Guide, J. Barefoot, Ltd, U.K., 1989, 110 p.

## 1954-.....

LE 01/03/1954, L'ADMINISTRATION DES POSTES PROCEDE A UNE IMPORTANTE REORGANISATION DE SES SERVICES. CETTE REORGANISATION A COMME PRINCIPAL ATTRAIT : UNE REFUSION GENERALE DU SYSTEME. EN EFFET, LES BUREAUX DE POSTE DES GRANDES AGGLOMERATIONS NE SONT PLUS DIFFERENCIES QUE PAR UN NUMERO D'ORDRE.

A CETTE DATE, LA PERCEPTION ETABLIE AU QUARTIER-LEOPOLD PREND LA DENOMINATION "BRUXELLES 26" ET DEVIENT PAR LA MEME OCCASION UN BUREAU DE SECTEUR PENDANT DE LA PERCEPTION PRINCIPALE DE BRUXELLES 4.

PAR ARRETE ROYAL, EN DATE DU 26/10/1954, LE CENTRE DE TRI EST SUPPRIME. LES CACHETS A DATE SONT BILINGUES A PREDOMINANCE FRANCAISE, LA DENOMINATION DU BUREAU SE SITUE DANS LA PARTIE SUPERIEURE DU CACHET, TANDIS QUE LE NUMERO D'ORDRE 26 SE SITUE DANS LA PARTIE INFERIEURE.

LA DISPOSITION DES ELEMENTS MOBILES DU BLOC DATEUR RESTE CONFORME A L'ORDRE DE SERVICE 5 DU 20/08/1919 C-A-D EN CHIFFRES ARABES ET SUR UNE LIGNE.

UN LITTERA DOUBLE, DISPOSE DE PART ET D'AUTRE DU 26 ET DU BLOC DATEUR, Y EST ADJOINT.

ILS SERAIENT AU NOMBRE DE DIX : AA - BB - CC - DD - EE - FF - GG - HH - JJ - KK

A CES DIX CACHETS A DATE, VIENNENT S'AJOUTER TROIS AUTRES CACHETS, CEUX-CI SONT A PREDOMINANCE NEERLANDAISE.

LA NOTE DE SERVICE E/IX/3 DU 22/01/1970 APPLIQUE L'ORDRE DE SERVICE E/IX/24 DU 28/08/1969 RELATIF A L'INSTAURATION DU CODE POSTAL.

LES CACHETS A DATE SONT BILINGUES A PREDOMINANCE NEERLANDAISE, LA DENOMINATION SE SITUE DANS LA PARTIE SUPERIEURE, LE NUMERO D'ORDRE 26 SE SITUE ENTRE LES DEUX APPELLATIONS DU BUREAU. LE CODE POSTAL 1040 SE SITUE DANS LA PARTIE INFERIEURE DU CACHET A DATE. UN LITTERA SIMPLE, DISPOSE ENTRE LA DENOMINATION ET LES ELEMENTS DU BLOC DATEUR, Y EST ADJOINT. CES LITTERAS SONT AU NOMBRE DE TROIS :

I - L - M

UN CACHET A DATE BILINGUE, A PREDOMINANCE NEERLANDAISE AYANT UNE DENOMINATION BRUSSEL(LW) BRUXELLES(QL), UN LITTERA DOUBLE "FF" AINSI QUE SEPT POINTS DANS LA PARTIE INFERIEURE, A EGALEMENT ETE UTILISE ENTRE 1977 ET 1982.



BRUXELLES - BRUSSEL 26

TYPE 12 a : CACHET A DATE SIMPLE CERCLE OBLITERANT Ø 28 MM  
 BILINGUE A PREDOMINANCE FRANCAISE  
 CARACTERES "ANTIQUES" DE 3 MM - MILLESIME EN DEUX CHIFFRES  
 LITTERA DOUBLE : A A ( DE PART ET D'AUTRE DU 26 ET DU BLOC DATEUR)  
 BLOC DATEUR SUR 1 LIGNE (JOUR - MOIS - ANNEE - HEURE)  
 ELEMENTS DU BLOC DATEUR EN CHIFFRES ARABES - HEURE EN UN CHIFFRE  
 NUMERO D'ORDRE 26 EN EXERCUE

Regie der Posten  
 Régie des Postes

990

Inschrijvingskantoor :  
 (Naamstempel van het kantoor).  
 Bureau d'immatriculation :  
 (Griffe du bureau).

Codenummer  
 N° de code

A  
 PROCES - VERBAAL  
 PROCES - VERBAL

Ondergetekende, vertegenwoordiger van de Regie der Posten verklaart te hebben uitgeveerd  
 Le soussigné, représentant de la Régie des Postes, déclare avoir procédé à la formalité

(1) de installatie, de blokkering, de buitendienststelling, de vervanging ;  
 d'installation, de blocage, de mise hors service, de remplacement,  
 de wederindienststelling, na herstellen of veranderen van de ontzijing,  
 de réinstallation, après réparation ou changement de l'encadrement,

de verificatie, de vérification,  
 van de teller-machine n° A 6692  
 de la machine à affranchir n°  
 gebruikt door de H. VZW SETHO  
 au service de M. de Treves 100 rue de Treves  
 De getuigen, voornoemde machine werden ongeschonden bevonden.

De getuigen, voornoemde machine ont été constatés intacts  
 De Rekenplichtige,  
 Le Comptable,  
 D. Oxel de Nul (10.91)

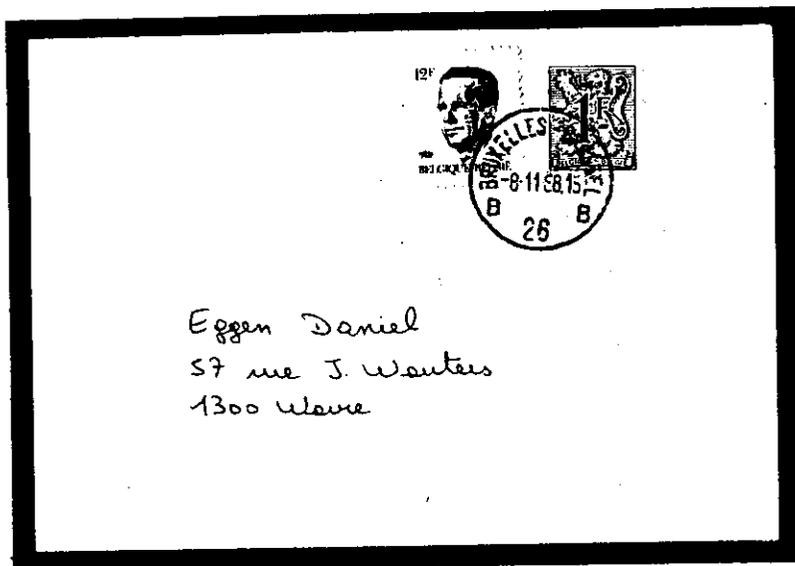
Cijfers aangegeven door de tellers vóór de bewerking Situation des compteurs avant l'opération		Cijfers aangegeven door de tellers na de bewerking Situation des compteurs après l'opération
	Progressieve teller Compteur progressif Degressieve teller Compteur dégressif (2)	
5210513610	Totaal - Total	5210512
	Bovenste teller Compteur supérieur Onderste teller Compteur inférieur (3)	

- (1) Doorhalen wat niet past.  
 (1) Biffer les mentions inutiles.  
 (2) Entzet in te vullen wanneer het gaat om machines van het type «met voorafbetaling».  
 (2) A remplir uniquement pour les machines du type «à dépaiement».  
 (3) In te vullen wanneer het gaat om machines van het type «rekening-courant».  
 (3) A remplir pour les machines du type «compte-courant».

FORMULAIRE 990 A (PROCES-VERBAL) REDIGÉ LORS DE LA VERIFICATION DE LA MACHINE  
 A AFFRANCHIR A6692 AU SERVICE DE VZW SETHO - 100 RUE DE TREVES

BRUXELLES - BRUSSEL 26

TYPE 12 b : CACHET A DATE SIMPLE CERCLE OBLITERANT Ø 28 MM  
-----  
BILINGUE A PREDOMINANCE FRANCAISE  
CARACTERES "ANTIQUES" DE 3 MM - MILLESIME EN DEUX CHIFFRES  
LITTERA DOUBLE : B B (DE PART ET D'AUTRE DU 26 ET DU BLOC DATEUR)  
BLOC DATEUR SUR 1 LIGNE (JOUR - MOIS - ANNEE - HEURE)  
ELEMENTS DU BLOC DATEUR EN CHIFFRES ARABES - HEURE EN UN CHIFFRE  
NUMERO D'ORDRE 26 EN EXERGUE



LETTRE ORDINAIRE (ENVOI NORMALISE) D'UN POIDS MAXIMUM DE 50 GR. EXPEDIE LE  
08/11/1986 VERS WAVRE.

TARIF DU 01/03/1986 AU \_\_\_\_\_ : JUSQUE 50 GR. : 13,00 Frs.

BRUXELLES - BRUSSEL 26

TYPE 12 b1 : CACHET A DATE SIMPLE CERCLE OBLITERANT Ø 28 MM  
-----  
BILINGUE A PREDOMINANCE FRANCAISE  
CARACTERES "ANTIQUES" DE 3 MM - MILLESIME EN DEUX CHIFFRES  
LITTERA DOUBLE : B B (DE PART ET D'AUTRE DU 26 ET DU BLOC DATEUR)  
BLOC DATEUR SUR 1 LIGNE (JOUR - MOIS - ANNEE - HEURE)  
ELEMENTS DU BLOC DATEUR EN CHIFFRES ARABES  
HEURE MANQUANTE - REMPLACEE PAR UN TRAIT  
NUMERO D'ORDRE 26 EN EXERGUE

**Récépissé de versement**  
**Bewijs van storting**

Rempilijstielement les trois parties.  
Inscrire le motif du versement au verso du coupon.

De drie delen leesbaar invullen.  
De reden van de storting op de keerzijde van de strook vermelden.

Les francs en lettres - De franken in letters

*Septante mille*  
*Septante mille*

pour le compte  
voor rekening N° *1010*.....  
de *Georg Cantin des OCB*  
van *Bruxelles*.....

Office des chèq. Post. - Best. der Posten

N° \_\_\_\_\_

L'agent des postes.  
De postbediende.

*Dz*

RECEPISSE D'UN VERSEMENT DE 70.000 Frs. EFFECTUE LE 15/01/1964.

BRUXELLES - BRUSSEL 26

TYPE 12 c : CACHET A DATE SIMPLE CERCLE OBLITERANT Ø 28 MM

BILINGUE A PREDOMINANCE FRANCAISE

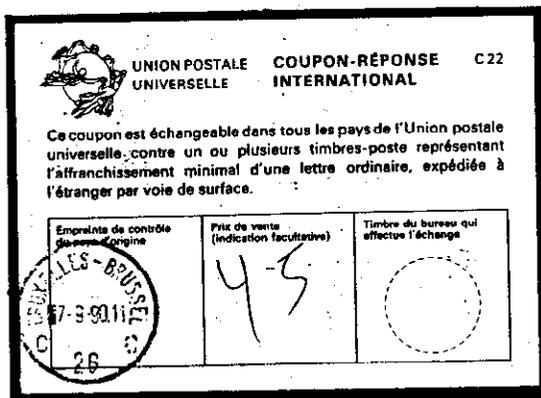
CARACTERES "ANTIQUES" DE 3 MM - MILLESIME EN DEUX CHIFFRES

LITTERA DOUBLE : C C (DE PART ET D'AUTRE DU 26 ET DU BLOC DATEUR)

BLOC DATEUR SUR 1 LIGNE (JOUR - MOIS - ANNEE - HEURE)

ELEMENTS DU BLOC DATEUR EN CHIFFRES ARABES - HEURE EN UN CHIFFRE

NUMERO D'ORDRE 26 EN EXERGUE



COUPON-REPONSE INTERNATIONAL : PRIX D'EMISSION : 45,00 Frs.

## REALISATION INTER-MEMBRES DU JEUDI 15 JANVIER 1998

PAYS	DESCRIPTION	DEPART
1.) BELGIQUE		
LOT 1	: 1 PREC. DE LOUVAIN A BXL DU 22/1/1838 PORT 2 DEC. HERLANT TYPE 14 INDICE 8 (400 Frs.)	125
LOT 2	: 1 C.I. DE LIERS A LIERS DU 31/8/1904 T.P. 53 TARIF EXACT OBL. DEPOT-RELAIS CAT DELFOSSE COEFF. B (100/250 Frs.)	85
LOT 3	: 1 L. DE BXL A PARIS DU 30/5/1905 T.P. 76 a (S/L 250 Frs.) TARIF EXACT	75
LOT 4	: 1 L. REC. DE COMINES A YPRES DU 31/5/1923 T.P. 211 (S/L 150) TARIF EXACT UNIQUEMENT POUR LE REC. TARIF LETTRE N'A PAS ETE APPLIQUE (?) ENVELOPPE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE COMINES UTILISEE PAR UN PARTICULIER (PAS DE FRANCHISE)	150
LOT 5	: 1 L. D'ANVERS A FORTH SMITH (U.S.A.) DU 8/3/1935 T.P. 285 339 ET 387 TARIF EXACT	75
LOT 6	: 1 L. DE VERVIERS A VERVIERS DU 20/4/1937 T.P. 447 A 454 T.P. OBL. 455 Frs.	120
LOT 7	: 1 L. D'ASHFORD (ANGLETERRE) VERS BOITSFORT DU 19/12/1938 T.P. 209 REEXPEDITION VERS NAMUR LE 23/12/1938 T.P. 484 - 488 - 489 TARIF EXACT T.P. 484 VARIETE V2	140
LOT 8	: 1 C.I. (MALLE "PRINS ALBERT") VERS BXL DU 29/8/1948 T.P. 711 TARIF EXACT OBL. BIL. OSTENDE DOUVRES	180
LOT 9	: 1 L. DE TEMPOUX A RANCE VIA PARIS PAR VOL SPECIAL NAMUR PARIS DU 22/6/1947 T.P. 748 + T.P. FRANC. 669 (2) - 680 OBL. AERODROME DE NAMUR (TEMPOUX)	150
LOT 10	: 1 L. REC. D'ANVERS A BXL DU 8/3/1949 T.P. 763 - 771 TARIF EXACT	100
LOT 11	: 1 IMP. DE THUIN A CHATELINEAU DU 22/2/1960 T.P. 849 (4) 1026 A (4) - 1026 B (4) TARIF EXACT OBL TOUR. DE THUIN	50
LOT 12	: 4 ENV. CARTES DE VISITE TARIF + DE 5 MOTS TARIFS EXACTS (JOINTS AUX DOC.) T.P. 285 - 845 - 859 (2) ET 909	85
LOT 13	: 3 L. DE BXL EXPO VERS PARIS, BONN ET ROTTERDAM DU 15/4/58 T.P. 1008 A (S/L 200 Frs.) TARIFS EXACTS + CACHETS SPECIAUX "COURRIER SPECIAL BXL EXPO 58"	300
LOT 14	: 1 PAPIER D'AFF (AVEC CONTENU) DE BXL A COURT ST ETIENNE DU 21/2/1968 T.P. 1069 PH TARIF EXACT	60
LOT 15	: 1 L. PAR AVION DE MARCHIENNE AU PONT A WATERBURY (U.S.A.) DU 30/7/1967 T.P. 924 - 1270 (2) - 1285 - 1290 - 1291 (2) - 1292 TARIF EXACT	85
2.) BELGIQUE TAXE		
LOT 16	: 10 C.P. ETRANGERES TAXEES EN BELGIQUE T.Tx. 3 - 5 - 5a - 6 32 - 33 - 34 - 35 - 37 - 40 - 42 ET 62	250
3.) BELGIQUE FRANCHISE		
LOT 17	: 2 L. EN S.M. : 1° DE CHAUDFONTAINE A BXL DU 25/7/1948 + OBL. TOURISTIQUE 2° DE VIELSALM A BXL DU 4/9/1949 + OBL. TOURISTIQUE	75

## 4.) BELGIQUE ENTIERS-POSTAUX

LOT 18 : 20 E.P. DIFF. USES A DESTINATION DE BELGIQUE ET ETRANGER	200
LOT 19 : 9 AVIS DE CHANGEMENT D'ADRESSE DIFF. USES	100
LOT 20 : 150ième ANNIVERSAIRE INDEPENDANCE CA 15 A CA 27 C.O.B. 390 Frs.	120

## 5.) FRANCE

LOT 21 : 1 L. DE BRAM A BRAM T.P. 124 OBL "CENTRE VIDE" GARE DE BRAM AUDE - OBL. ARRIVEE BRAM AUDE 8 SEPT 04	100
LOT 22 : 1 C.I. "EXPO COLONIALE" DE PARIS A BXL EN "POSTE RESTANTE" DU ?/5/1931 T.P. 174 + T.Tx. BELGE 33	85
LOT 23 : 7 F.D.C. T.P. 1329 - 1333 - 1334 - 1339 - 1342 - 1432 + T.SERV. (UNESCO) 22 - 23 - 25 CAT. Y ET T 157 FF	200

## 6.) HONGRIE

LOT 24 : 1 E.P. N° 78 + T.P. 382 - 384 DE BUDAPEST A EUPEN DU 15/11/26	75
--	----

## 7.) GRAND DUCHE LUXEMBOURG

LOT 25 : 4 E.P. N) 50 A - 54 - 65 ET 123 ( 3 VERS BELGIQUE - 1 VERS LA FRANCE) OBL. LUX. VILLE, LUX GARE, ECHTERNACH ET DIFFERDINGEN	60
---	----

26. BELGIQUE : 25 lettres "Recommandé"	-	250
27. 25 lettres "Recommandé" ...	-	250
28. ESPAGNE : 20 affranch. par timbres de distribut.	-	200

29. BELGIQUE : 583/92	**	180	65
30. 593/600 + 601		140	60
31. 613/14 - feuillet souvenir ...	ob.	200	60
32. 625/30	**	160	60
33. 639/40		270	100
34. 1032/36		1000	350
35. 1300/03		300	100
36. BF 35/43 + 45		750	260
37. BF 64		375	150
38. 2396 - FDC	ob.	350	100
39. 6 dépliantes Poste		450	60
40. 32 FDC soie		3940	400
41. 24 FDC		2150	250
42. BF 67 /enveloppe		2000	600
43. Journée du Timbre 1939-1990	**	859	250
44. Feuilllets souv., FDC	ob.	940	150
45. 6 entiers postaux	**	-	75
46. T.P. entre années 1951 et 71	**	1700	300
47. T.P. entre N° 2043 et 2575 composition paires et carnets	**	4020	1200
48. 24 enveloppes FDC VA 1/6	ob.	660	120
49. BELGIQUE : 1262/68	**	195	80
50. 1307/12, 1322/26, 1329/32		187	70
51. 1374/80, 1437/42		180	65
52. 1456/65		200	70
53. 1627/35		255	100
54. 1708/11		125	45

55. BELGIQUE : 1785/88	**	120	40
56. Carnets 8/9		265	100
57. BELGIQUE : 254/57	*	260	90
58. 863/67		1825	520
59. 987/89	**	520	180
60. 994/95		380	170
61. 1032/36		1000	320
62. 1114/20		525	160
63. 1139/46		510	180
64. 1153/58		480	140
65. 1205/11		250	95
66. 1233/38		170	45
67. BF 34		300	120
68. 1262/68		195	70
69. idem		195	70
70. 1627/35 (Interpanneaux)		800	250
71. 1759/61		100	40
72. 2141/44		260	100
73. LUXEMBOURG : 567/69		225	80
74. 576/80		230	85
75. BF 9		200	80
76. BF 12		175	60
77. BELGIQUE : BF 32	**	2500	1000
78. 1114/20		525	240
79. 1066/75		12300	5000
80. 1039/45		500	220
81. 1005/07		6000	2500
82. 737/41		610	300
83. 547A/55A		690	330
84. 538/46		410	200
85. 458/65		1000	450
86. année 1983 (3' T.P.)		1203	560
87. BELGIQUE : 1188/92	**	150	60
88. 1329/32, 1337/39		118	47
89. 1344/38		100	40
90. 1354/58, 1374/80		130	50
91. 1385/88, 1391/94		121	50
92. 1399/1405, 1407		106	40
93. 1448/51, 1454/55		111	45
94. 1452/53, 1456/60		105	40
95. 1466/73		125	50
96. 1474/77, 1491		110	45
97. 1492/95		125	50
98. 1513, 1519/22		117	50
99. 1532/35, 1539/40		110	45
100. 1547/48		113	45
101. 1599/1600, 1605/07		110	45
102. 1610/13, 1623/24		105	40
103. 1652/56		105	40
104. 1662/66		115	45
105. 1695/98, 1705/06		122	50

106.	<b>BELGIQUE</b> :	BF 33 .....	**	220	90
107.		BF 35 .....		100	40
108.		BF 38/39 .....		125	50
109.		BF 40/41 .....		100	40
110.		BF 46 .....		110	45
111.		BF 48 .....		180	70
112.		BF 50/51 .....		225	90
<hr/>					
113.	<b>USA</b>	J 50 .....	(*)	100	100
114.		101 .....	ob.	-	100
115.	<b>St-VINCENT</b> :	Série 5 trains .....		115	230
116.	<b>ESPAGNE</b> :	Exp. 9a .....	*	110	175
117.	<b>ISRAEL</b> :	Service 1/4 avec tab .....	**	325	650
118.	<b>DDR</b> :	34/35 .....	*	160	240
119.	<b>RFA</b> :	Distributeurs 1981 .....		220	500
120.	<b>SUEDE</b> :	151/53 .....	*	800	1200
121.	<b>FRANCE</b> :	1018 .....	**	45	110
122.		841 .....	*	250	375
123.	<b>AUSTRALIE</b> :	308/10 .....	**	90	225
124.	<b>SUISSE</b> :	531/35 .....		100	250
125.		419/22 .....	ob.	185	185
126.	<b>BELGIQUE</b> :	PO 747/57 .....		850	380
127.		C 914B .....		4000	1250
128.		1069A .....		660	220
129.		751/55 .....		2400	1000
130.		602 .....		580	260
131.		458/65 .....		1000	450
132.		353/55 .....		700	225
133.		290 .....	*	4000	1300
134.		149 .....	ob.	100	310
135.		12A .....		5750	1000
136.		2 .....		2350	700
137.		1 .....		4500	1500
<hr/>					
138.	<b>BELGIQUE</b> :	80 Bdf .....	**	10000	4200
139.		266 A/K .....	ob.	17500	4900
140.		276/88A .....	**	2800	1150
141.		351/52 .....		15800	6500
142.		385 V1 .....		4000	1500
143.		436 .....		2400	950
144.		463 V2 .....		900	350
145.		477A .....		650	250
146.		478 .....		1300	500
147.		724 x/w .....		3900	1490
148.		880/91 .....		12900	4900
149.		BF 6 .....		4400	1750
150.		R 25 .....		17000	7500
151.	<b>CONGO BELGE</b> :	BF 2 .....		1700	500
152.	<b>LUXEMBOURG</b> :	511/13 .....		3000	1000
153.		514/16 .....		13000	5000